



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence**

Le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois de mai deux mille vingt et un à dix-huit heures trente par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Karine Laflamme et Karine Lavertu formant quorum sous la présidence de Karine Lavertu

EST EXCUSÉ

Le membre du conseil, Michel Turner

AUSSI PRÉSENTE

Est également présente Hélène Jomphe, chef de service et secrétaire.

CACCE-2021-00-88

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2021 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-89

Période de questions du public

Personne n'assiste à la séance.

CACCE-2021-00-90

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est tenue le 14 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-91

Dépôt du rapport sur la consultation écrite

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence

ATTENDU que l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, permet de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance ;

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus, notamment en évitant le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel de ce conseil, afin de remplacer cette procédure par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ;

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue en regard des demandes ;

ATTENDU qu'un rapport de cette consultation écrite doit être déposé au conseil d'arrondissement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

DE PRENDRE ACTE du rapport sur la consultation écrite à l'égard des demandes, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES - DÉROGATION MINEURE / CONSULTATION

Une consultation écrite sur ces demandes de dérogation mineure a eu lieu du **23 février 2021 au 9 mars 2021** et du **27 avril 2021 au 11 mai 2021**. Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit.

CACCE-2021-00-92

Demande de dérogation mineure – Marge de recul latérale d'un bâtiment principal existant – 3, avenue Robitaille (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) – Lot 2 384 472 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, pour un bâtiment principal **existant**, la marge de recul latérale gauche minimale (côté ouest) à 0,84 mètre au lieu de 2 mètres tel que prescrit par l'article 18 en référence à la grille des spécifications pour la zone H1976 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à rendre conforme, pour un bâtiment principal **existant**, la marge de recul latérale gauche minimale (côté ouest) à 0,84 mètre, et ce, selon le certificat de localisation (plan) de Abdenmour Feddag, arpenteur-géomètre, daté du 27 mai 2019 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement).

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-93

Demande de dérogation mineure – Superficie d'occupation au sol maximale et hauteur maximale (garage et porte d'entrée véhiculaire) pour la construction d'un garage détaché – 4310, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) – Lot 5 392 673 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, pour la construction d'un garage détaché d'une habitation unifamiliale isolée, :

- la superficie d'occupation au sol maximale à 97 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés ;
- la hauteur maximale à 8,297 mètres et excédant celle de l'habitation étant de 9,169 mètres, au lieu de 5 mètres et sans excéder celle du bâtiment principal ;
- la hauteur maximale de la porte d'entrée véhiculaire à 4,267 mètres au lieu de 3,05 mètres,

tel que prescrit par l'article 158 au tableau intitulé « *Garage détaché* » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à rendre conforme, pour la construction d'un garage détaché d'une habitation unifamiliale isolée, :

- la superficie d'occupation au sol maximale à 97 mètres carrés ;
- la hauteur maximale à 8,297 mètres et excédant celle de l'habitation étant de 9,169 mètres ;
- la hauteur maximale de la porte d'entrée véhiculaire à 4,267 mètres,

selon les plans déposés avec la demande de permis formulée le 22 mars 2021 et les compléments d'information reçus du requérant le 15 avril 2021 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement), et ce, aux **conditions suivantes** :

- la superficie minimale de terrain est de 10 200 mètres carrés ;
- le garage doit être situé à une distance minimale de 70 mètres de l'avenue Saint-Augustin ;
- la partie la plus étroite du garage est parallèle à la rue.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence**

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-94

Demande de dérogation mineure – Hauteur d'un garage attenant à un bâtiment principal – 2936, chemin Vanier (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Lot 2 695 243 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, pour la construction d'un garage attenant à une habitation unifamiliale isolée, la hauteur maximale dudit garage à 6 mètres au lieu de 5,3 mètres, soit la hauteur du bâtiment principal tel que prescrit par l'article 158 en référence au tableau intitulé « Garage attenant » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à rendre conforme, pour la construction d'un garage attenant à une habitation unifamiliale isolée, la hauteur maximale dudit garage à 5,9 mètres, et ce, selon les plans joints à la demande de dérogation mineure signée le 24 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-95

Demande de dérogation mineure – Marge de recul avant d'une habitation unifamiliale isolée – 30, rue de la Coupe (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) – Lot 4 955 942 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande visant à rendre conforme, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, la marge de recul avant minimale du côté est (du côté du rayon de courbure de la rue de la Coupe) à 5,5 mètres, au lieu de 7,6 mètres tel que prescrit par l'article 18 et à la grille des spécifications pour la zone H1966 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ;

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence,



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'ACCORDER une dérogation mineure visant à rendre conforme, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, la marge de recul avant minimale du côté est (du côté du rayon de courbure de la rue de la Coupe) à 5,5 mètres, et ce, selon le plan de Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre, révisé le 9 avril 2021 (pour l'objet de la dérogation mineure uniquement).

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-96

PIIA – Travaux d'installation de deux enseignes appliquées – 655, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) – Telus / Koodo

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation de deux enseignes appliquées selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 8 octobre 2020 ;
- les plans de Landmark Sign datés du 11 mars 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-97

PIIA – Travaux de rénovation extérieure et d'installation de deux enseignes appliquées – 1040, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) – Chico Boutique d'animaux

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation extérieure et d'installation de deux enseignes appliquées selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 1^{er} avril 2021 ;
- les plans de Groupe Enseignes Dominion, datés du 8 mars 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 4 mai 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER les travaux pour la **rénovation extérieure** ;

D'APPROUVER les travaux pour les **enseignes appliquées** incluant **lesdites modifications** :
pour le mot " Chico " :

- l'enseigne doit être composée de lettres individuelles (type channel) sans fond et dont la couleur blanche doit être dominante ; la couleur orangée doit être réduite ;

pour les mots " Boutique d'animaux " :

- l'enseigne doit être composée de l'une ou l'autre des deux options suivantes :
- **option 1** : l'enseigne doit être composée uniquement de lettres individuelles (type channel) sans fond et les lettres doivent être de la couleur blanche, la dimension doit être réduite pour être au maximum 25% de la superficie de l'enseigne illustrant le mot « Chico » ;
- **option 2** : un boîtier de forme rectangulaire avec un fond noir et des lettres blanches ; les mots doivent être sur une seule ligne, la dimension doit être réduite pour être au maximum 25% de la superficie de l'enseigne illustrant le mot « Chico ».
- les enseignes peuvent être lumineuses ou non lumineuses.

Un plan illustrant les modifications ci-haut mentionnées doit être déposé pour validation au Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti (CUMB), et ce, **avant** l'émission du permis ou du certificat.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-98

PIIA – Travaux de rénovation extérieure – 1105, rue de la Prairie (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Ensemble immobilier Habitation

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation extérieure selon la demande de permis formulée le 19 mars 2021 (incluant les documents s'y rattachant) ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-00-99

PIIA – Travaux de rénovation – 227, rue des Lemelin (secteur Saint-Romuald) – Ensemble immobilier – Le Boisé Centenaire

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 26 avril 2021 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel les 26 et 27 avril 2021 ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence**

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-00

PIIA – Travaux d'aménagement de terrain (allée de circulation) – 645A, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – Tim Horton

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'aménagement de terrain (allée de circulation) selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 9 avril 2021 ;
- le plan d'aménagement de l'entreprise " *exp Services Inc.*" daté du 29 mars 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-01

PIIA – Travaux de construction d'une habitation multifamiliale et d'aménagement de terrain – 1925, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de construction d'une habitation multifamiliale et d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 12 mars 2021 ;
- les plans de l'architecte Yvan Deschênes, datés du 29 avril 2021 (Révision #2.2) ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriels les 8 et 9 avril 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-02

PIIA – Travaux d'installation de deux enseignes appliquées – 655, rue de la Concorde, local 20C (secteur Saint-Romuald) – Tite Frette

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation de deux enseignes appliquées selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 24 mars 2021 ;
- les plans des Enseignes Access, datés du 19 mars 2021 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 15 avril 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'acceptation partielle des modifications pour la façade donnant sur le stationnement et l'acceptation pour la façade donnant sur la rue de la Concorde selon les plans révisés reçus le 5 mai 2021 ;

ATTENDU les justifications reçues en date du 5 mai 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER les travaux pour la façade donnant sur le stationnement comprenant une plaque dont l'épaisseur est plus grande (8,89 cm au lieu de 3 cm) avec lettre Channel selon les plans révisés reçus le 5 mai 2021.

D'APPROUVER les travaux pour la façade donnant sur la rue de la Concorde **incluant lesdites modifications** :

- enseignes réalisées en lettres Channel ainsi que le logo de couleurs noire et blanche, selon les plans révisés reçus le 5 mai 2021 ;

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-03

PIIA – Travaux de construction d'une piscine creusée et d'un cabanon et travaux d'aménagement de terrain – 1645, rue Napoléon-Saint-Hilaire (secteur Saint-Romuald) – Ensemble immobilier

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de construction d'une piscine creusée et d'un cabanon ainsi que de travaux d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- les demandes de permis formulées le 17 mars 2021 ;

- le croquis du cabanon et plan d'implantation accompagnant la demande ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 15 avril 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU les précisions reçues le 5 mai 2021 concernant la nature du pavage perméable ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-04

PIIA – Travaux d'agrandissement et de rénovations extérieures – Travaux modifiés de l'entrée principale – 8001, avenue des Églises (secteur Charny) – Aquaréna Léo-Paul-Bédard

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'agrandissement et de rénovations extérieures ainsi que les travaux afin de modifier l'entrée principale selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 4 février 2021 ;
- la demande de permis révisée reçue par courriel le 12 avril 2021 ;
- les plans pour soumissions Rév.2 de James R. Leeming, architecte, datés du 9 avril 2021 ;
- les plans d'électricité et de ventilation de Rémy Parent, ingénieur, datés du 9 avril 2021 ;
- les compléments d'information de la requérante reçus par courriel le 18 février 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-05

PIIA – Travaux d'agrandissement du bâtiment commercial et d'aménagement de terrain – 838, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – CPE de la Chaudière - (CPE La Bichonnette)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'agrandissement du bâtiment commercial et d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 15 mars 2021 ;
- le plan d'implantation de François Harvey, arpenteur-géomètre, signé le 8 avril 2021 ;
- les plans de Frédérick St-Germain, architecte, datés du 26 février 2021 ;
- les compléments d'information de la requérante reçus par courriels les 19 et 20 avril 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-06

PIIA – Travaux d'installation d'enseignes appliquées et d'une enseigne autonome – 710, avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) – A & W

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'enseignes appliquées et d'une enseigne autonome selon les documents suivants :

- les demandes de permis formulées les 30 et 31 mars 2021 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- les plans pour les enseignes appliquées d'Enseignes Pattison, datés des 24 juillet 2019, 5 février 2020 et 23 mars 2020 ;
- le plan pour l'enseigne autonome d'Enseignes Pattison, révisé le 22 août 2019 ;
- le plan d'implantation pour l'enseigne autonome, daté du 20 avril 2021 ;
- le plan d'aménagement paysager, révisé le 21 avril 2021 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 26 avril 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence

CACCE-2021-01-07

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 2445, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de remplacer le revêtement par un revêtement en vinyle de couleur gris clair et d'enlever les balcons sur la façade et de les transformer en balcon français, le tout selon la demande de permis datée du 8 mars 2021 et les documents annexés ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications, pour les balcons, reçue le 29 avril 2021 ;

ATTENDU la proposition du requérant reçue le 28 avril 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER les travaux incluant lesdites **modifications** :

- que le revêtement soit en bois ou en fibrociment en façade ainsi qu'en vinyle sur les murs de côtés et arrière et que les travaux au niveau des balcons respectent les **conditions suivantes** :
 - démolition du balcon et son remplacement par un balcon français et remplacement des portes des balcons par des portes françaises ;

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-08

PIIA patrimonial – Travaux d'agrandissement – 67, rue de Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'agrandissement afin de construire une nouvelle cage d'escalier extérieure à l'arrière du bâtiment (issue requise pour la salle à manger de l'étage), selon les esquisses de Luc Desloges, architecte, datées du 13 avril 2021 et les précisions sur la coloration des matériaux mentionnées dans les courriels du 13 avril 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 5 mai 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence

D'APPROUVER les travaux incluant lesdites **modifications** :

- la pente de la toiture proposée soit plate, avec une pente minimale vers le sud-est pour l'évacuation des eaux de pluie ;
- la nouvelle toiture plate s'accroche directement sous la corniche du corps principal ;
- un revêtement extérieur (ainsi que les moulures associées) d'une couleur d'un brun/rouge s'approchant de la couleur de la maçonnerie existante soit utilisé.

Il est également **suggéré** que la portion au-dessus du passage, laissée libre, au niveau du rez-de-chaussée soit traitée avec un matériau différent de nature et coloration sobre afin d'agir comme un silence ou une séparation entre le bâtiment existant et le nouvel escalier.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-09

PIIA patrimonial – Travaux de rénovation – 6, rue Albert-Verret (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux de rénovation afin de compléter les travaux de galerie arrière autorisés en 2015 et ajouter les options de clôture à la demande approuvée précédemment (CCUP-2021-00-92), incluant les **précisions** mentionnées dans les courriels du 14 et 15 avril 2021 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 6 mai 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER les travaux incluant lesdites **modifications** :

- que la coloration des garde-corps et de la clôture soit tel que « *mineral de fer* » ou noire afin de s'harmoniser le plus possible avec les couleurs, tons et teintes des caractéristiques architecturales du bâtiment et d'être cohérent avec la coloration autorisée précédemment pour la clôture.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-10

PIIA patrimonial – Travaux d'agrandissement – 992, rue Pierre-Beaumont (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux afin de construire un agrandissement de ± 24,5 pi x 12 pi selon les plans annexés à la demande de permis déposée le 15 avril 2021 et les **précisions suivantes** :

- le balcon de l'étage, à l'arrière, sera enlevé, la porte remplacée par une fenêtre et le revêtement complété par un revêtement identique à celui existant (vinyle blanc) ;
- la toiture de l'agrandissement sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire. L'ensemble du revêtement de la toiture de la galerie du rez-de-chaussée sera remplacé par les mêmes bardeaux que ceux de l'agrandissement ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
Séance ordinaire du 12 mai 2021
Séance tenue par visioconférence

- le revêtement des murs de l'agrandissement sera en déclin de vinyle blanc identique à celui existant sur la maison ;
- le patio existant sera retiré pour les travaux et réinstallé devant le nouvel agrandissement ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine ;

ATTENDU l'acceptation des modifications reçue le 11 mai 2021 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Karine Laflamme

D'APPROUVER les travaux incluant lesdites **modifications** :

- que le dessous de l'agrandissement proposé soit fermé par une jupe en treillis inséré dans un cadre, comme le sont les galeries et patio existants.

Adoptée à l'unanimité.

CACCE-2021-01-11

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CACCE-2021-01-12

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De lever la séance à 18 h 46.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Turner
Président

Hélène Jomphe
Secrétaire